

Règlement de prêt du pochoir « Ici Commence la Rivière »

Article 1 – Objet

Le SIAGA met gratuitement à disposition des communes de son territoire un pochoir « Ici commence la rivière » dans le cadre d'une opération de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques.

Ce prêt a pour objectif d'encourager les communes à mener des actions de sensibilisation auprès des habitants, des écoles, des associations ou de tout autre public.

La commune organise librement son animation (élus, agents, écoles, associations, habitants...).

Article 2 – Conditions de prêt et modalités pratiques

- Le prêt est réservé aux communes du territoire du SIAGA.
- Le SIAGA doit valider la demande de réservation avant tout prêt
- Le pochoir doit être disponible aux dates souhaitées par la commune
- Une période de prêt est définie en accord avec le SIAGA afin de permettre la circulation du pochoir entre les différentes communes.
- La durée maximale du prêt est fixée à 6 semaines.
- La réservation peut se faire par mail à communication@guiers-siaga.fr ou par téléphone au 04 76 37 09 29

Article 3 – Entretien et restitution

La commune s'engage à :

- Prendre soin du pochoir pendant toute la durée du prêt.
- Nettoyer le pochoir immédiatement après utilisation afin de faciliter son prêt à la commune suivante.
- Restituer le matériel à la date convenue avec le SIAGA.

En cas de détérioration importante ou de perte, la commune s'engage à en informer le SIAGA dans les meilleurs délais.

Article 4 – Conseil d'utilisation

Pour un meilleur résultat, le SIAGA met à disposition un pistolet pour vaporiser la peinture. Il suffit de faire un aller-retour rapide à quelques centimètres du pochoir.

Article 5 – Communication

Afin de valoriser les initiatives menées sur le territoire, la commune est invitée à transmettre au SIAGA quelques photographies ou courtes vidéos de l'action réalisée.

Ces contenus pourront être diffusés sur les supports de communication du SIAGA.

Date de retrait :

Date de retour prévue :

Fait le :

Nom et signature du référent de la commune :